MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : __ __/__ __/__ __ __ __

Dossier complet le : __ __/__ __/__ __ __ __

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Projet de centrale photovoltaïque au sol sur la commune d'Etais-la-Sauvin en Yonne (89).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination
ARKOLIA ENERGIES

Raison sociale
ARKOLIA ENERGIES

N° SIRET
5 0 9 8 3 5 1 0 4 0 0 1 6 7

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : ☑ Madame ☐ Monsieur

Nom
JOACHIM

Prénom(s)
Héloïse

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30 - Installation photovoltaïque de production d'électricité	Installations d'une puissance égale ou supérieure à 300 kWc et inférieure à 1MWc

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet concerne la réalisation d'une centrale agrivoltaïque comprenant un ensemble de panneaux et leurs supports d'une puissance électrique d'environ 830,7 kWc.

Les caractéristiques sont les suivantes :
-32 tables photovoltaïques composées de 36 panneaux
-7 tables photovoltaïques composées de 18 panneaux

Longueur : 20,75 m ou 10,37 m selon table - Largeur 4,5 m (projetée)
Hauteur au point bas des panneaux : 1,2 m - Inclinaison des panneaux : 20 °

L'installation est délimitée par une clôture de 2m de haut avec un portail de 7 m de largeur

4.2 Objectifs du projet

Ce projet agrivoltaïque permettra :
- d'accompagner et améliorer la production fourragère d'une exploitation agricole (polyculture et élevage) destinée à l'alimentation de son troupeau ;
- de produire localement de l'énergie électrique et participer à petite échelle à l'indépendance énergétique de la France et sa volonté de réduire des émissions carbone ;

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les entreprises sollicitées (électriciens, soudeurs, génie civilistes, etc.) sont pour la plupart des entreprises locales et françaises. Pour une centrale de l'envergure du projet envisagé , le temps de construction maximal est évalué à 4 mois maximum.

La phase de chantier s'organise selon les étapes suivantes :

- Préparation du terrain : 3 semaines
- Mise en place de la clôture et sécurisation du site : 3 semaines
- Installation des structures (tables) : 2 semaines
- Montage des modules photovoltaïques : 1 mois
- Installation du poste de transformation et de livraison : 1 semaine
- Câblage des équipements électriques : 2 semaines
- Essais et mise en service : 2 semaines

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Entretien du site :
L'exploitante agricole veillera à la maîtrise de la végétation sur le site dans le cadre de ses activités de fauche.

Maintenance des installations :
Dans le cas des installations de centrales photovoltaïques au sol en technologie fixe, les principales tâches de maintenance curative sont les suivantes :
- Nettoyage éventuel des panneaux solaires, - Nettoyage et vérifications électriques des onduleurs, et boites de jonction, - Remplacement des éléments éventuellement défectueux (structure, panneau, …),
- Remplacement ponctuel des éléments électriques à mesure de leur vieillissement, - Vérification des connectiques et échauffements anormaux.

Si nécessaire, l'exploitant procédera à des opérations de lavage dont la périodicité sera fonction de la salissure observée à la surface des panneaux photovoltaïques et des conditions météorologiques. Dans ce cas, le nettoyage s'effectuera à l'aide d'une lance à eau haute pression sans aucun détergent

La centrale aura une durée de vie minimale de 25 ans. Dans le cadre du bail emphytéotique (location du terrain), l'exploitant photovoltaïque est tenu à démanteler l'installation et remettre en état le terrain à la fin de son exploitation.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet d'une puissance strictement inférieure à 1MWc fera l'objet d'une déclaration préalable de travaux auprès des services d'urbanisme de la commune / communauté de communes.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface globale du projet (ou surface clôturée) Hauteur maximale des structures Surface projetée des tables Puissance Productible annuel	14 450 m² 2, 86 m 3 312 m² 830,7 kWc 1 045 MWh

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit : La Mouilliere

Localité : Etais-la-Sauvin

Code postal : 8 9 4 8 0 BP : Cedex :

Coordonées géographiques[1]

Long. : 0 3 ° 1 8 ' 2 0 " E Lat. : 4 7 ° 3 0 ' 2 3 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Etais-la-Sauvin

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Carte Communale ; Zonage NC

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	Non concerné Znieff type 2 la plus proche à 600m au Nord "LA MONTAGNE DES ALOUETTES"
En zone de montagne ?	☐	☑	Non concerné
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	Non concerné
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	Non concerné
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	Non concerné

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☑	Non concerné
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	Aucun site inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO n'est présent dans l'aire d'étude, et aucun monument historique n'est présent dans la commune d'Etais-la-Sauvin. Cependant, 2 monuments historiques sont inclus dans l'aire d'étude (le plus proche se situant à 1,6km à l'Ouest du site).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	Non concerné
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☑	Non concerné
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☐	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	Non concerné
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☑	Non concerné
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	Non concerné
Dans un site inscrit ?	☐	☑	Non concerné

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☑	Non concerné
D'un site classé ?	☐	☑	Non concerné

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	Non concerné
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	Le projet n'est pas susceptible d'avoir des conséquences sur les masses d'eau souterraines (pas de drainage ni de rejets, imperméabilisation limitée aux transformateurs, citerne, et partiellement pistes).
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☑	Le projet n'engendre pas d'excavations ou terrassements nécessitants l'évacuation de matériaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☑	Le projet ne nécessitera pas d'apports de terres venant de l'extérieur. Seuls les matériaux de construction des différents éléments de la centrale (transformateurs, panneaux, etc.) seront apportés.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☑	Le projet n'est pas susceptible d'utiliser des ressources naturelles du sol et du sous-sol.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	Pas de besoin en eau potable ou d'installations d'assainissement.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☑	Une démarche environnementale a été menée afin de prendre en compte les différents enjeux de l'état initial du site, ainsi des mesures adaptées ont pu être sélectionnés afin que les impacts résiuels du projet soient estimés comme négligeable.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	Eloigné de tout site
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☑	Non concerné Projet agrivoltaïque sur parcelle agricole = conservation d'une activité agricole
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	Non concerné
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☑	☐	Projet situé dans une zone potentiellement sujette aux inondations de caves
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	Non concerné
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	Non concerné

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☑	☐	Trafic augmenté ponctuellement et localement lors de la phase de travaux puis déplacements ponctuels durant la phase d'exploitation pour opérations d'entretien et de maintenance.
	Est-il source de bruit ?	☑	☐	Le chantier est une source de bruit temporaire, et en phase d'exploitation, les onduleurs et transformateurs génèreront du bruit perceptible que localement.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☑	Non concerné
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	Le projet ne génère pas d'odeur.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	Non exposé à des nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☑	La phase chantier du projet pourra générer localement des vibrations (mise en place des structures).
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	Non exposé à des vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☑	Le projet n'est pas susceptible d'émettre de la lumière.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	Non exposé à des émissions lumineuses.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☑	Le projet n'est pas susceptible d'engendrer des rejets dans l'air, à part les émissions liées aux véhicules de chantier et de maintenance/livraison. La production d'énergie renouvelable a pour objectif de se substituer aux énergies fossiles émettrices de gaz à effet de serre.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☑	Le projet n'est pas susceptible d'émettre des rejets liquides.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	Non concerné

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☑	Le projet ne génère pas d'effluents.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☑	Déchets du chantier, mais le projet en tant que tel ne produit aucun déchet en phase d'exploitation. Après démantèlement, les installations photovoltaïques seront recyclées.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	Non concerné
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☑	☐	Activités lors du chantier et des maintenances possibles. Activité agricole maintenue après chantier, lors de l'exploitation de la centrale.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Non concerné

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Non concerné

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Evitement :
- Eloignement des différents zonages environnementaux (ZNIEFF, Natura 2000, Réserves naturelles, …)
-Evitement des zones humides délimitées et probables (phase de recherche de site)
- Maintien des haies en place (travaux et exploitation).

Réduction:
- Limiter le risque de pollution accidentelle et ses effets potentiels / Mise à disposition de kits anti-pollution (travaux et exploitation).
- Limitation de l'emprise des travaux, circulation des véhicules adaptée et engins correctement entretenus.
- Adaptation de la période des travaux selon le cycle biologique des espèces.
- Remise en état des sols post-chantier
- Dispositifs de lutte préventive et curative contre les espèces exotiques envahissantes (EEE) pendant les travaux.
- Absence de travaux nocturnes.
- Pas d'éclairage nocturne ou limitation au strict minimum pendant les travaux et l'exploitation.
- Limitation des projections de poussières pendant les travaux.
- Entretien des modules sans recours aux produits chimiques.
- Espacement entre les modules photovoltaïques (limiter l'érosion et les modifications de régime hydraulique).
- Choix d'un coloris adapté pour les clôtures et les constructions techniques permettant leur intégration paysagère.
- Mise en place de clôtures perméables à la petite faune.
- Mise en place d'une réserve incendie si préconisations/prescriptions du SDIS
- Mise en place de haies pour l'intégration paysagère

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons que ce projet devrait être dispensé d'évaluation environnementale car une démarche ERC a été menée afin que les impacts résiduels du projet sur l'environnement soient négligeable.
De plus, une analyse de l'état initial a montré que les enjeux sur site était déjà très faibles.

On peut également noter que les émissions de gaz à effet de serre liées à la création de la centrale seront rapidement compensées ; L'impact carbone de la centrale sera donc rapidement positif.
Enfin, à la fin de l'exploitation, la centrale pourra être démontée et le site remis dans son état initial. L'usage agricole du site n'est par ailleurs pas remis en cause par le projet.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☑
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☑
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☑
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☑
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☑
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1	Document intégrant une présentation du projet, un état initial (cartographique) et les impacts et mesures du projet	☑
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom JOACHIM

Prénom Héloïse

Qualité du signataire Coordinatrice Régional Développement Sud-Est

À MAUGUIO

Fait le 12/08/2025

Signature du (des) demandeur(s)